

Nouveautés et suivi des demandes de la Régie de l'énergie

1 Le Transporteur présente ci-après les principales nouveautés de sa demande tarifaire 2021
 2 et 2022, de même que les suivis demandés par la Régie dans ses décisions passées
 3 pertinents pour le présent dossier, le tout accompagné des renvois et références pertinentes.
 4 Il dépose également l'étude de balisage de la rémunération globale des employés
 5 d'Hydro-Québec¹ dont le report a été accepté par la Régie².

6 Par ailleurs, l'organigramme du Groupe TransÉnergie et équipement et celui de la haute
 7 direction d'Hydro-Québec sont présentés à l'annexe 1 de la présente pièce, de même que les
 8 participations d'Hydro-Québec – 1^{er} et 2^e rangs.

9 Les principales nouveautés caractérisant la présente demande tarifaire sont décrites
 10 ci-après :

Sujets	Références
1. Indicateurs <i>Disponibilité de services aux interconnexions et Disponibilité des emplacements d'exploitation</i>	HQT-2, Document 1
2. Compte d'écarts et de report – Contribution du Producteur – Projet de la Romaine	HQT-3, Document 1
3. Étude de productivité multifactorielle (« PMF »)	HQT-5, Document 2
4. Agrégation des charges et des ressources pour des projets d'ajouts au réseau réalisés pour l'alimentation de la charge locale	HQT-7, Document 1
5. Service de réglage de vitesse dans le cadre des services complémentaires associés à l'alimentation de la charge locale	HQT-7, Document 1 HQT-9, Document 3 HQT-9, Documents 4 et 5
6. Proposition de définitions associées à chacune des quatre catégories d'investissement	HQT-9, Document 3 HQT-9, Documents 4 et 5

¹ Le Transporteur a retenu les services de la firme Normandin Beaudry, firme experte ayant réalisé la précédente étude de balisage sur la rémunération globale de l'entreprise déposée à la Régie par le Distributeur en 2016. Le balisage actuel a été effectué selon la méthodologie reconnue par la Régie au paragraphe 345 dans sa décision [D-2017-022](#) rendue dans le dossier du Distributeur.

² R-4058-2018 Phase 1, [A-0127](#).

- 1 Les suivis demandés par la Régie dans ses décisions passées pertinents pour le présent dossier sont les suivants :

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2002-95 Modification des tarifs de transport d'électricité au 1^{er} janvier 2001 (dossier R-3401-98)			
1	73	Hypothèses sur taux d'inflation et coût du capital, ainsi que les données et résultats en \$ courants	HQT-6, Doc. 1
Décision D-2005-50 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2005 (dossier R-3549-2004 – Phase 1) et Budget des investissements 2005 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars (dossier R-3557-2004)			
2	11	Précision de toute activité visée par un changement de convention comptable et estimation de ses impacts sur les revenus requis et la présentation des résultats financiers	HQT-3, Doc. 1
3	13	Prévision des investissements sur 10 ans	HQT-6, Doc. 1
4	14	Répartition, aux fins de la planification du réseau et des impacts tarifaires des investissements, en fonction des dates de mises en service	HQT-6, Doc. 1
Décision D-2006-66 Modification des conditions des services de transport (dossier R-3549-2004 – Phase 2)			
5	12	Présentation de la répartition du coût de service selon la fonctionnalisation retenue dans la présente décision	HQT-8, Doc. 1
Décision D-2006-76 Méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacements et de modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers (dossier R-3594-2005)			
6	6	Création d'un compte de crédit reporté et présentation distincte dans la base de tarification de la contribution et de l'amortissement cumulé y afférent	HQT-5, Doc. 1
Décision D-2008-019 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2008 (dossier R-3640-2007)			
7	11	Présentation d'un rapport d'exception lorsque des événements extrêmes sont enregistrés et retirés du calcul de l'IC-Transport Fourniture, en complément de l'indicateur IC-Transport, d'une ventilation de cet indicateur par cause principale, soit Facteurs climatiques, Défaillances d'équipements, Travaux programmés et Autres	HQT-2, Doc. 1
8	18	Nouvelle liste des indicateurs de performance	HQT-2, Doc. 1
9	90	Présentation de l'évolution, en dollars courants et en dollars constants depuis 2001, du tarif annuel du service de point à point de long terme et de la facture de la charge locale	HQT-9, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2009-015 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2009 (dossier R-3669-2008 – Phase 1)			
10	31	Suivi des retraits d'actifs effectués sur 5 années réelles, en présentant le détail des principaux retraits d'actifs passés et les justifications correspondantes	HQT-5, Doc. 1
11	52	Mesures d'efficacité appliquées aux services reçus du groupe Technologie	Formule d'indexation
Décision D-2010-032 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2010 (dossier R-3706-2009)			
12	115	Mise à jour des données historiques relatives à l'ensemble des différents paramètres de la formule paramétrique de la Régie (section 4.2.4)	Formule d'indexation
13	115	Pour les années historique, de base et témoin projetée, les informations relatives aux mises en exploitation des projets supérieurs à 5 M\$, selon le format des tableaux 15 et 16 de la pièce B-1, HQT-7, Document 1 (section 5.3.1)	HQT-5, Doc. 1
14	115	Évaluation de la contribution du Distributeur pour chacune des années historiques, de base et témoin projetée, sous le format du tableau R7.2-1 déposé à la pièce B-16, HQT-13, Document 1.1, page 18 (section 5.3.1)	HQT-7, Doc. 1
15	116	Mise à jour du tableau 10 présenté par le Transporteur à la pièce B-1, HQT-11, Document 2 (section 10.1)	HQT-8, Doc. 1
Décision D-2011-039 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2011 (dossier R-3738-2010)			
16	131	Justification de tout changement aux durées de vie utile ayant un impact tarifaire et présentation, avant son implantation, de l'impact de ce changement sur un horizon de 5 années (section 6.7)	HQT-5, Doc. 1
17	132	Mise à jour des tableaux 3 et 4 de la pièce B-1, HQT-9, Document 1, incluant tous les chemins d'interconnexion commercialement reconnus dans OASIS (section 9)	HQT-6, Doc. 1
Décision D-2012-059 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2012 (dossier R-3777-2011)			
18	106	Mise à jour du tableau R22.1 de la pièce B-0057 [pièce HQT-13, Document 1, p. 40] présentant l'impact global des mises en service sur les revenus requis, incluant l'amortissement lié à la base de tarification et les taxes en remplacement du tableau 16 de la pièce B-0020 [Pièce HQT-7, Document 1 présentant l'impact sur le rendement des mises en exploitation] (section 6.2.1)	HQT-5, Doc. 1
19	106	Complément d'information expliquant le lien et la relation entre les mises en exploitation réelles et projetées et la base de tarification pour trois années historiques et l'année de base (section 6.2.1)	HQT-5, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2012-059 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2012 (dossier R-3777-2011)			
20	91	Justification des écarts significatifs pouvant être observés entre les données projetées et les données réelles des prévisions des besoins de service de transport de point à point à court terme (section 10.3)	HQT-7, Doc. 1
21	107	Données relatives au calcul du facteur d'utilisation servant à la répartition des coûts (section 11.3)	HQT-8, Doc. 1
Décision D-2014-034 Demande d'approbation du taux de rendement et du mécanisme de traitement des écarts de rendement (dossier R-3842-2013)			
22	68	Mise à jour du coût de la dette à effectuer en décembre, en utilisant les données du <i>Consensus Forecasts</i> du mois de novembre (section 5, par. 273)	(à venir en déc.)
23	93 et 95-96	Partage des écarts de rendement, selon le MTÉR reconnu par la Régie (sections 6.1 et 6.3, par. 370, 381 et 385)	HQT-5, Doc. 1
Décision D-2014-035 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 (dossier R-3823-2012)			
24	157	Redressement des données relatives à la masse salariale et des explications y afférentes, s'il y a lieu, pour les années historiques, pour l'année de base et pour l'année autorisée, le cas échéant (section 4.2.1, par. 255)	Formule d'indexation
25	157	Mise à jour de la figure R2.1 de la pièce C-HQT-0071 [HQT-14, Doc. 5], relative à l'évolution réelle et prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.1, par. 256)	Formule d'indexation
26	157	Mise à jour du tableau 8 présentant les informations liées au coût de retraite pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin (section 4.2.1, par. 262)	HQT-5, Doc. 1
27	158	Ventilation des coûts inscrits à la base de tarification pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites et année prévue de démantèlement, pour chacun des sites visés par une cessation prévue d'activités de transformation (section 5.2.1, par. 412)	HQT-5, Doc. 1
28	158	Justification des écarts historiques et, le cas échéant, présentation des améliorations apportées au processus d'élaboration des prévisions budgétaires [au niveau des mises en service], dès le dépôt initial de la proposition tarifaire du Transporteur (section 5.2.2, par. 459)	HQT-5, Doc. 1
29	158	Base de tarification autorisée reclassée pour l'année concernée, advenant des reclassements entre les composantes de la base de tarification pour une année donnée (section 5.2.2, par. 460)	HQT-5, Doc. 1
30	159	Mise à jour des données liées au service de compensation d'écart de réception, selon le tableau 2 de la pièce C-HQT-0040 [HQT-10, Doc. 1] ; information relative au traitement, envers le fournisseur des services complémentaires, des revenus ou coûts découlant de la facturation de ces services; information relative aux revenus tirés des pénalités liées à l'exploitation en distinguant ceux liés à l'article 3 des <i>Tarifs et conditions</i> et ceux liés aux articles 13.7d) et 14.5 (section 9.3, par. 627)	HQT-7, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2014-035 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 (dossier R-3823-2012)			
31	159	Présentation distincte des sommes du compte d'écart associées aux pénalités prévues aux articles 13.7d) et 14.5 des <i>Tarifs et conditions</i> et de celles associées aux écarts de prévision des revenus des services de transport de point à point, comme présenté au tableau R32.1 de la pièce C-HQT-0065 [HQT-14, Document 1] (section 9.6, par. 643)	HQT-7, Doc. 1
Décision D-2015-017 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 (dossier R-3903-2014)			
32	27	Intégration des résultats de la performance du Transporteur pour l'année historique dans les résultats de l'indicateur composite (section 2.1.3, par. 67)	HQT-2, Doc. 1
33	33	Présentation de la rubrique « Autres » de l'indicateur IC en sous-catégories (section 2.2.1, par. 104)	HQT-2, Doc. 1
34	34	Intégration de l'IC - Opérationnel aux indicateurs présentés à l'annexe 1 de la pièce HQT-3, Document 2, incluant une définition de cet indicateur et l'analyse des résultats sur la période d'examen (section 2.2.1, par. 106)	HQT-2, Doc. 1
35	58	Mise à jour du tableau R5.1 de la pièce HQT-13, Document 1.3 relativement à l'évolution prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.2.1, par. 232)	Formule d'indexation
36	72	Prévision, en nombre de chaque année, des besoins de transport transmis à RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (section 4.3.1, par. 303)	Formule d'indexation
37	83	Mise à jour du tableau relatif au suivi des engagements d'achat de type Touloustouc, selon la méthode en vigueur et le format prescrit dans la décision D-2010-032 (jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la politique d'ajouts au réseau de transport) (section 4.6.2, par. 370)	HQT-7, Doc. 1
38	91	Conciliation des projets de raccordement du Transporteur avec ceux du Distributeur, sous le même format que le tableau 22 (section 5.4, par. 409)	HQT-5, Doc. 1
Décision D-2016-029 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2016 (dossier R-3934-2015)			
39	26	Mise à jour des résultats des indicateurs de performance retenus par la Régie (par. 58)	HQT-2, Doc. 1
40	44	Prévision des besoins de transport ayant servi à l'établissement du coût du service de transport d'électricité auprès de RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (par. 135)	Formule d'indexation
41	46	Explication des changements à l'origine d'écarts de coûts inhabituels à titre d'achats d'électricité, le cas échéant, lors de toute nouvelle opération de refacturation interne de la part du Distributeur (par. 144)	Formule d'indexation
42	68	Maintien de la même structure et du même niveau d'information quant à l'évolution du réseau, pour les années historiques, de base et témoin projetée (par. 263)	HQT-6, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2016-029 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2016 (dossier R-3934-2015)			
43	69	Présentation de l'état de la transformation des postes de transport en maintenant le même niveau d'information et en commentant les cas de dépassement de capacité de transformation, en indiquant les mesures de correction envisagées (par. 267)	HQT-6, Doc. 1.1
Décision D-2017-021 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2017 (dossier R-3981-2016)			
44	28	Mise en place d'un suivi annuel sur l'utilisation des charges en maintenance additionnelle (par. 69)	Formule d'indexation
45	30	Intégration de l'indicateur des IF dans la liste des indicateurs à suivre annuellement (par. 86)	HQT-2, Doc. 1
46	59	Présentation d'un suivi annuel des coûts de maintenance réels et projetés contenus dans les rubriques « Services externes » et « Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres » (par. 213)	Formule d'indexation
47	67	Mise à jour du tableau 6 de la pièce HQT-6, Document 2 (de la demande tarifaire 2017) en y présentant les coûts liés à l'implantation, à l'application et au maintien de la conformité aux nouvelles exigences des normes CIP, et ce, pour chacune des versions implantées après la Version 3, pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin projetée (par. 246)	Formule d'indexation (coûts récurrents)
48	91	Dépôt, lors de la première demande d'inclusion, partielle ou totale, d'un projet à la base de tarification, du suivi administratif déjà soumis à la Régie pour expliquer le dépassement des coûts de plus de 15 % (par. 364)	HQT-5, Doc. 1
49	91	Suivi des coûts de réalisation du projet dans chaque dossier tarifaire subséquent (i.e. une fois avoir réitéré sa dénonciation lors de la première demande d'inclusion à la base de tarification), jusqu'à la mise en service finale du projet (par. 365)	HQT-5, Doc. 1
50	117	Maintien du même niveau d'information en ce qui a trait aux services complémentaires (par. 492)	HQT-7, Doc. 1
51	136	Évaluation de la contribution du Distributeur pour l'année témoin, avec des données plus récentes (par. 573)	HQT-7, Doc. 1
52	136	Comparaison de l'évaluation de la contribution réellement requise du Distributeur avec celle considérée dans la base de tarification de l'année associée et explication des écarts observés (par. 573)	HQT-5, Doc. 1
53	136	Précision quant à la source des données utilisées aux fins de l'évaluation de la contribution du Distributeur de l'année témoin projetée. Dans le cas où le Transporteur utiliserait l'allocation maximale en vigueur, présentation du résultat qui émanerait de l'allocation maximale proposée pour l'année témoin projetée (par. 575)	HQT-7, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2017-128 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2017 – Phase 2 (dossier R-3981-2016 - Phase 2)			
54	50	Démonstration de l'absence d'interfinancement lors de transferts organisationnels (par. 187)	Formule d'indexation
55	77	Présentation de la répartition des coûts, selon le format du tableau 2 à la page 74 de la décision D-2017-128, en ajoutant une rubrique présentant les coûts facturés par le bureau de conformité (par. 313)	Formule d'indexation
Décision D-2018-021 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2018 (dossier R-4012-2017)			
56	Dépôt	Dépôt, en plus des informations présentées en preuve initiale (organigramme détaillé de TransÉnergie, organigramme sommaire de la haute direction d'Hydro-Québec et organigramme des participations d'Hydro-Québec – 1 ^{er} et 2 ^e rangs), une structure détaillée de la haute direction, selon le niveau de détails fourni à la pièce B-0052. (par. 13 et 26)	HQT-1, Doc. 2
57	54	Mise à jour de l'analyse des indicateurs de balisage (par. 204)	HQT-2, Doc. 1
58	58	Présentation d'une simulation des MES prévues sur un horizon de 10 ans, sous le format du tableau 4 – pièce HQT-4, Doc. 1, p. 14 (B-0062) (par. 222)	HQT-3, Doc. 1
59	61	Présentation dans la preuve initiale de tout impact lié aux modifications de méthodes comptables sur les dépenses nécessaires à la prestation du service, de façon à ce que les données chiffrées soient comparables entre les années (par. 234)	s. o.
60	71	Mise à jour du tableau R7.1 de la pièce HQT-13, Doc. 1.2 en réponse à la DDR-3 de la Régie (B-0091 – Évolution des coûts – conformité aux normes CIP selon les versions 6 et 7) (par. 272)	Formule d'indexation (coûts récurrents) HQT-5, Doc. 1
61	105	Présentation du coût complet et de l'effectif de tous les fournisseurs internes ainsi que, pour l'ensemble des services partagés, des volumes de besoins réels et projetés utilisés pour répartir les coûts entre les divisions d'Hydro-Québec, conformément à l'ordonnance formulée dans la décision D-2017-021 réitérée dans la décision D-2018-021 (par. 399)	Formule d'indexation
62	105	Détail de la facturation du Service de développement TIC par projet, en précisant les volumes utilisés aux fins de la répartition des coûts de ces projets (par. 401)	Formule d'indexation
63	107	Démonstration annuelle chiffrée de l'efficacité du Transporteur, découlant des transferts aux fournisseurs internes (par. 415)	Formule d'indexation
64	121	Présentation des informations suivantes, en lien avec l'établissement du facteur de glissement (par. 483) : <ul style="list-style-type: none"> • liste des projets majeurs et montants de MES associés, en élaborant sur leur probabilité de réalisation ; • part du facteur de glissement associé aux projets majeurs et aux projets inférieurs à 25 M\$. 	HQT-5, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2018-021 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2018 (dossier R-4012-2017)			
65	121	Indication du groupe d'investissement (projets supérieurs à 25 M\$, inférieurs à 25 M\$ ou inférieurs à 5 M\$) auquel la réduction a été appliquée, pour ce qui est de la réduction du niveau de MES résultant de l'application du facteur de glissement (par. 484)	HQT-5, Doc. 1
66	142	Ajout d'une colonne indiquant le mois projeté de la mise en service au tableau 23 de la pièce HQT-7, Document 1 (B-0023) détaillant les MES projetées de l'année témoin (par. 572)	HQT-5, Doc. 1
67	144	Présentation et justification, le cas échéant, des changements à la stratégie financière de l'entreprise lors de la mise à jour du coût de la dette, tels qu'expliqués à la pièce HQT-4, Doc. 1 (B-0137 - Tableau 2: coût moyen de la dette intégrée) (par. 588)	(à venir en déc.)
68	149	Informé de tout projet visant spécifiquement à satisfaire la condition de pointe de charge exceptionnelle, dès que le projet est identifié (par. 610)	HQT-6, Doc. 1
69	157	Précision des besoins de transport découlant du renouvellement de convention de service, en identifiant les besoins associés à la portion venant à échéance et ceux associés au renouvellement de convention (par. 650)	HQT-7, Doc. 1
70	173	Mise à jour de l'évaluation annuelle de la contribution du Distributeur en fonction de l'allocation maximale qui sera déterminée à la suite de la présente décision, tel que proposé par le Transporteur et tel qu'effectué dans le précédent dossier tarifaire (par. 707)	(à venir après la décision sur le fond)
Décision D-2019-047 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2019 (dossier R-4058-2018)			
71	20	Mise à jour de la figure 2 de la pièce B-0007 (HQT-3, Doc. 1), ainsi que des données chiffrées, telles que fournies à la pièce B-0056, en réponse à la question 5.1 (par. 60)	HQT-2, Doc. 1
72	24	Mise à jour des résultats de l'indicateur des IF (par. 78)	HQT-2, Doc. 1
Décision D-2019-047 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2019 (dossier R-4058-2018)			
73	30	Maintien des indicateurs de performance non financiers selon le format de la pièce B-0009 (HQT-3, Doc. 2, section 1, p. 5 à 22) Toutefois, en raison de la décision D-2018-067 qui inclut les CNE dans la Formule d'indexation, retrait des indicateurs financiers de la section 1.3 de cette pièce (par. 106)	HQT-2, Doc. 1
Décision D-2019-047 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2019 (dossier R-4058-2018)			
74	141	Suivi de la réserve y incluant les mises en service réelles, les MW associés et le nombre de projets (par. 611)	HQT-7, Doc. 1
75	141	Identification des projets (à usage cryptographique) dans le cadre des prochaines évaluations de la contribution et de précision du montant d'allocation maximal qui leur sera appliqué (par. 613)	HQT-7, Doc. 1

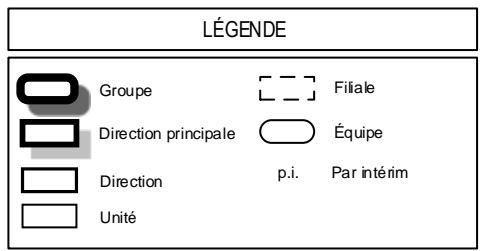
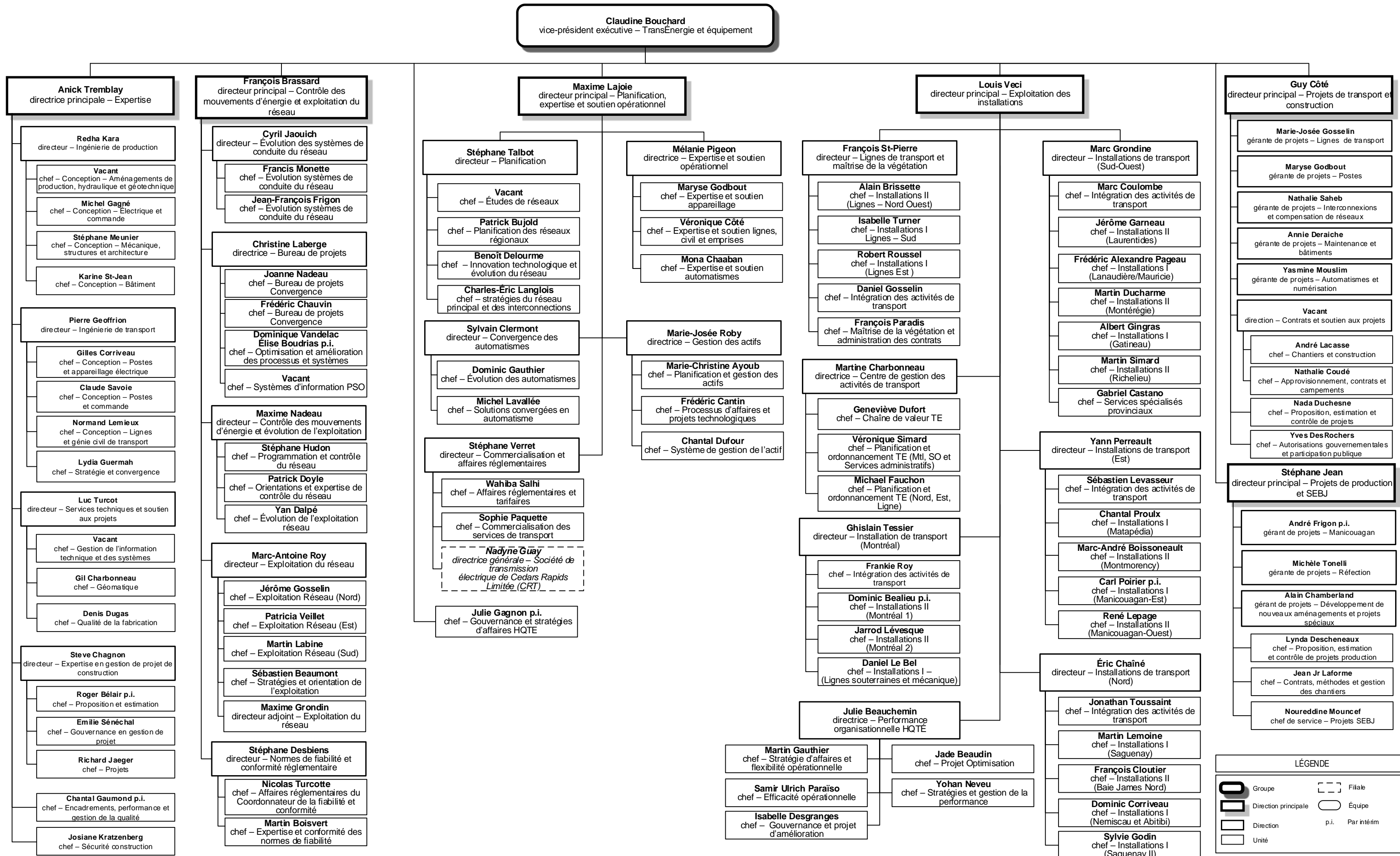
No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2019-047 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2019 (dossier R-4058-2018)			
76	141	Suivi de l'évolution de ces demandes (par. 614)	HQT-7, Doc. 1
Décision D-2019-060 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2019 (dossier R-4058-2018)			
77	20	Dépôt de la pondération finale obtenue selon la méthodologie autorisée par la présente décision, afin qu'elle fixe cette pondération pour la durée du MRI (par. 77)	HQT-5, Doc. 1
78	37	Relativement aux référentiels à utiliser dans le calcul du Facteur C, considération et commentaires en lien avec les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> les MES de l'année témoin, soit l'approche actuelle, en précisant si les MES considérées sont des valeurs de la moyenne des 13 soldes ; les dernières MES réelles disponibles, soit une approche semblable à l'établissement du Facteur C_k, utilisé dans la formule paramétrique relative aux dépenses en capital, et du Facteur I (par. 161) 	HQT-5, Doc. 1
79	74	Présentation des résultats de l'application de la formule paramétrique proposée relative aux dépenses en capital (par. 335).	HQT-5, Doc. 1
80	92	Développement d'un indicateur des interruptions et des indisponibilités de service aux interconnexions, lequel pourrait s'appliquer dans le cadre d'un prochain MRI, et ce en collaboration avec les clients de point à point. Présentation de cette proposition (par. 409)	HQT-2, Doc.1
81	51	Dépôt de l'étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (par. 218)	HQT-5, Doc.3
Décision D-2019-075 Demande du Transporteur pour disposer d'actifs du réseau de transport (dossier R-4085-2019)			
82	8	Présentation d'une proposition relative au traitement comptable et financier des produits des ventes (par. 25)	HQT-3, Doc. 1
Décision D-2020-028 Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2019 (R-4058-2018 – Phase 2)			
83	26	Produire une étude PMF qui tient compte des dépenses en capital distincte de celle portant sur les CNE (par. 96)	HQT-5, Doc. 2, 2.1 et 2.2
Décision D-2020-041 Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2020 (R-4096-2019)			
84	20	Dépôt des figures relatives aux coûts totaux et aux investissements du balisage de First Quartile Consulting durant la période d'application du MRI (par. 64)	HQT-2, Doc.1
85	20	Dépôt, à la première année du prochain MRI, des figures relatives aux dépenses en exploitation et maintenance. (par. 65)	HQT-2, Doc.1
86	26	Dépôt de l'indicateur du Taux de disponibilité aux fins de l'évaluation de sa	HQT-2, Doc.1

No	Page	Sujet	Pièce
		stratégie de maintenance (par. 91)	
87	26	Dépôt des valeurs historiques disponibles pour l'indicateur Taux de disponibilité (par. 92)	HQT-2, Doc.1
88	30	Mise à jour la sollicitation du réseau de transport projetée, telle que présentée à la figure R5.3 de la pièce B-0040 (par.107)	HQT-2, Doc.1
89	35	Mise à jour des données relatives à la stratégie de gestion des actifs (par. 123) : <ul style="list-style-type: none"> • les renseignements relatifs aux ressources dédiées à la maintenance préventive et corrective; • les IF par type d'emplacement; • le taux de risque en maintenance par famille d'équipements 	Bilan du MGA
90	37	Dépôt du nouvel indicateur des interruptions et indisponibilités de service aux interconnexions (par. 128)	HQT-2, Doc.1
91	60	Dépôt d'une simulation des MES prévues sur un horizon de 10 ans, selon le format du tableau de la pièce B-0050 du dossier R-3927-2015 (par. 214)	HQT-6, Doc.1
92	71	Mise à jour potentielle du Facteur C, advenant des modifications importantes en lien avec les mises en service projetées incluses dans le calcul du Facteur C (par. 252)	HQT-5, Doc.1
93	84	Maintien du seuil existant de présentation de 5 M\$ pour les tableaux de l'évolution des MES (réel-année de base-année témoin) (par. 305)	HQT-5, Doc.1 Annexe 6
94	102	Évaluation de la proposition de l'impact du report du versement de la contribution relative au projet de raccordement du complexe la Romaine en 2021 plutôt qu'en septembre 2020 sur le rendement de la base de tarification et soumettre une preuve à cet égard (373)	HQT-5, Doc.1
95	110	Présentation d'une preuve sur les impacts de la création d'un CÉR sur les rubriques liées au rendement sur la base de tarification et les amortissements (par. 403)	HQT-5, Doc.1
96	113	Présentation de l'information relative à la section « Planification du réseau », selon le même niveau de détail que celui présenté dans le dossier R-4058-2018 (par. 416)	HQT-6, Doc.1
97	121	Élaboration sur les mises à jour des valeurs de ce poste (Aqueduc) indiquées au tableau 11 de la pièce B-00142, tant en termes de coûts que de MW (par. 451)	HQT-7, Doc.1
98	121	Dans le cadre de ce suivi, préciser si des coûts de ce projet ont été alloués à d'autres catégories d'investissement que la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle (par. 452)	HQT-7, Doc.1
99	126	Présentation d'une mise à jour du tableau intitulé « État d'avancement des recommandations » (par. 473)	HQT-6, Doc.1.3
100	128	Précision quant à la méthode choisie pour calculer le taux de pertes et fournir les explications au soutien de ce choix (par. 481).	HQT-6, Doc.1.3
101	128	Dans le cas où le Transporteur proposerait une modification à la méthode choisie pour calculer le taux de pertes, préciser, dans le cadre du dossier soumettant une telle modification, si la nouvelle méthode choisie nécessite des ajustements de concordance aux Tarifs et conditions (par. 482).	HQT-6, Doc.1.3
102	137	Poursuite de la validation, sur une base horaire, du taux de pertes pour l'année 2019 (par. 524).	HQT-6, Doc.1.3
103	137	Précision à savoir si une validation horaire des données est requise, selon l'approche proposée et si des modifications sont requises à sa documentation du processus aux fins de la détermination du taux de pertes de transport réel (par. 524)	HQT-6, Doc.1.3

No	Page	Sujet	Pièce
104	139	Dépôt des résultats de la Méthode de simulation, dans chacun de ses prochains dossiers tarifaires, conformément à l'ordonnance contenue au paragraphe 448 de la Décision (par. 534)	HQT-6, Doc.1.3
105	142	Faire état des améliorations apportées à la Méthode de simulation lors de son prochain dossier tarifaire (par. 554).	HQT-6, Doc.1.3
106	145	Présentation des sujets qui feront l'objet d'un mandat octroyé à l'IREQ ainsi que l'échéancier de réalisation de ce mandat (par. 567)	HQT-6, Doc.1.3
107	153	Dépôt : <ul style="list-style-type: none"> d'une évaluation qualitative pour certains projets pertinents qui seront mis en service dans l'année à venir; d'une évaluation quantitative a priori pour les projets structurants de type de ligne à 735 kV qui seraient mis en service dans l'année à venir; d'une évaluation quantitative a posteriori pour des projets modifiant les injections ou le soutirage de puissance susceptibles d'avoir une influence forte sur la sensibilité du taux de pertes (tel que l'ajout massif de production éolienne dans le sud) (par. 601) 	HQT-6, Doc.1
108	169	Présentation du montant associé aux projets confirmés et aux projets à confirmer en date du 30 avril ainsi que les informations relatives aux clients raccordés directement au réseau de transport, tel que présenté au tableau R12.2 de la pièce B-0066 (par. 660)	HQT-7, Doc.1
109	170	Présentation, pour chaque projet de client raccordé directement au réseau de transport, du montant de l'allocation maximale (\$/kW) applicable (par. 661)	HQT-7, Doc.1
110	170	Mise à jour du suivi sur la réserve de 50 M\$ en fonction des données réelles de l'année 2019, dans le cadre de son prochain dossier tarifaire. (par. 662)	HQT-7, Doc.1
Décision D-2020-063 Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2020 (R-4096-2019)			
111	23	Dépôt des ententes de raccordement des projets nos 217R et 218R, (par. 87)	HQT-7, Doc.1
112	23	Dépôt des coûts réels du réseau collecteur des projets nos 217R et 218R, dans le premier dossier tarifaire qui suit l'obtention de ces coûts (par. 88)	HQT-7, Doc.1
113	23	Présentation d'une part, des informations pertinentes afin de valider les tendances et les constats sur les variables pouvant influencer le coût d'un réseau collecteur de centrale photovoltaïque selon la capacité installée et, d'autre part, l'estimation des coûts pour des réseaux collecteurs de différentes capacités, aux fins de justification d'une révision de la Contribution maximale (par. 89).	HQT-9, Doc.2
114	24	Dépôt d'une réponse complète à l'égard de la question 2 soulevée dans la lettre du 10 février 2020, en précisant, plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> si l'installation de production d'un autoproducteur raccordée au réseau de distribution peut être qualifiée de site de production au sens de la Loi; dans l'affirmative, si les installations de raccordement entre le site d'un autoproducteur et le réseau de distribution pourraient faire l'objet d'un remboursement en vertu des Tarifs et conditions (par. 91). 	HQT-7, Doc.1
Décision D-2020-083 Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches (R- 4112-2019)			
115	32	Justification de toute mise en service partielle du Projet demandant l'intégration des coûts afférents à la base de tarification.	HQT-5, Doc. 1

No	Page	Sujet	Pièce
Décision D-2020-109 <i>Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport d'électricité (R- 4047-2018 - Phase 2)</i>			
116	61	Présentation d'un document de réflexion sur l'opportunité de présenter l'ensemble des coûts, soit les investissements et les charges d'exploitation additionnelles, d'un projet en « Maintien des actifs » à déploiement informatif dans une demande d'autorisation d'un projet d'investissement selon l'article 73.	HQT-5, Doc. 1
Décision D-2020-146 <i>Demande de modification de la politique d'ajouts au réseau de transport (R-3888-2014 – Phase 2)</i>			
117	25	Intégration du texte modifié de l'article 3 de la section C de l'Appendice J dans les Tarifs et conditions afin de donner suite à la présente décision (par. 91-92-93).	HQT-9, Doc. 4 et 5
118	27	Dépôt de l'annexe Agrégation des projets de croissance de charges et de ressources et évaluation de la contribution requise du Distributeur Précision quant au montant de la contribution liée à chacun des projets pour lesquels la Régie avait réservé sa décision (par. 99-100).	HQT-7, Doc.1
119	27	Inclusion du projet d'intégration des trois parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2013-0153, conformément à la décision D-2017-025, dans le calcul de la contribution du Distributeur pour le raccordement de parcs éoliens qui ont fait l'objet d'une réserve dans sa décision D-2017-02551 (par. 101-102)	HQT-7, Doc.1
120	35	Présentation des informations relatives à la valeur de la MES d'un projet en « Croissance des besoins de la clientèle » et au montant de la contribution associée, en précisant le mois de la MES (par. 124)	HQT-5, Doc. 1
121	65	Dépôt de l'Entente type modifiée advenant des modifications en expliquant les modifications apportées au document (par. 251)	s. o.
122	93	Clarification quant à l'application de la méthodologie de répartition entre les différentes catégories d'investissement ainsi que les critères utilisés lors des projets à objectifs multiples (par. 366)	HQT-6, Doc. 1
123	128	Dépôt d'une proposition de définitions associées à chacune des quatre catégories d'investissement « Respect des exigences », « Maintien des actifs », « Croissance » et « Maintien et amélioration » (par. 531)	HQT-9, Doc. 3 HQT-9, Doc. 4 et 5
Décision D-2021-008 <i>Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2020 (R-4096-2019 – Phase 2)</i>			
124	17	Dépôt, en plus des informations actuellement déposées (les écarts nets en GWh, le coût net du service et les montants des pénalités), la valeur absolue des écarts, jusqu'au dépôt du suivi administratif exigé au paragraphe précédent (par. 64)	HQT-7, Doc.1
125	17	Aviser si un nouveau client devait recourir aux Services, dans le cadre du dossier tarifaire subséquent à l'utilisation des Services par ce nouveau client (par. 65)	s. o.
Décision D-2021-089 <i>Demande d'approbation de modifications au Code de conduite du Transporteur (R-4049-2018 – Phase 1))</i>			
126	22	Dépôt de l'entente conclue avec le Producteur afin de concrétiser par écrit que la clientèle du Transporteur est tenue indemne du risque d'affaires découlant de la préparation des programmes de production des centrales non régularisables lorsque le Transporteur agit à titre de GOP pour le compte du Producteur (par. 81)	À venir dès que possible

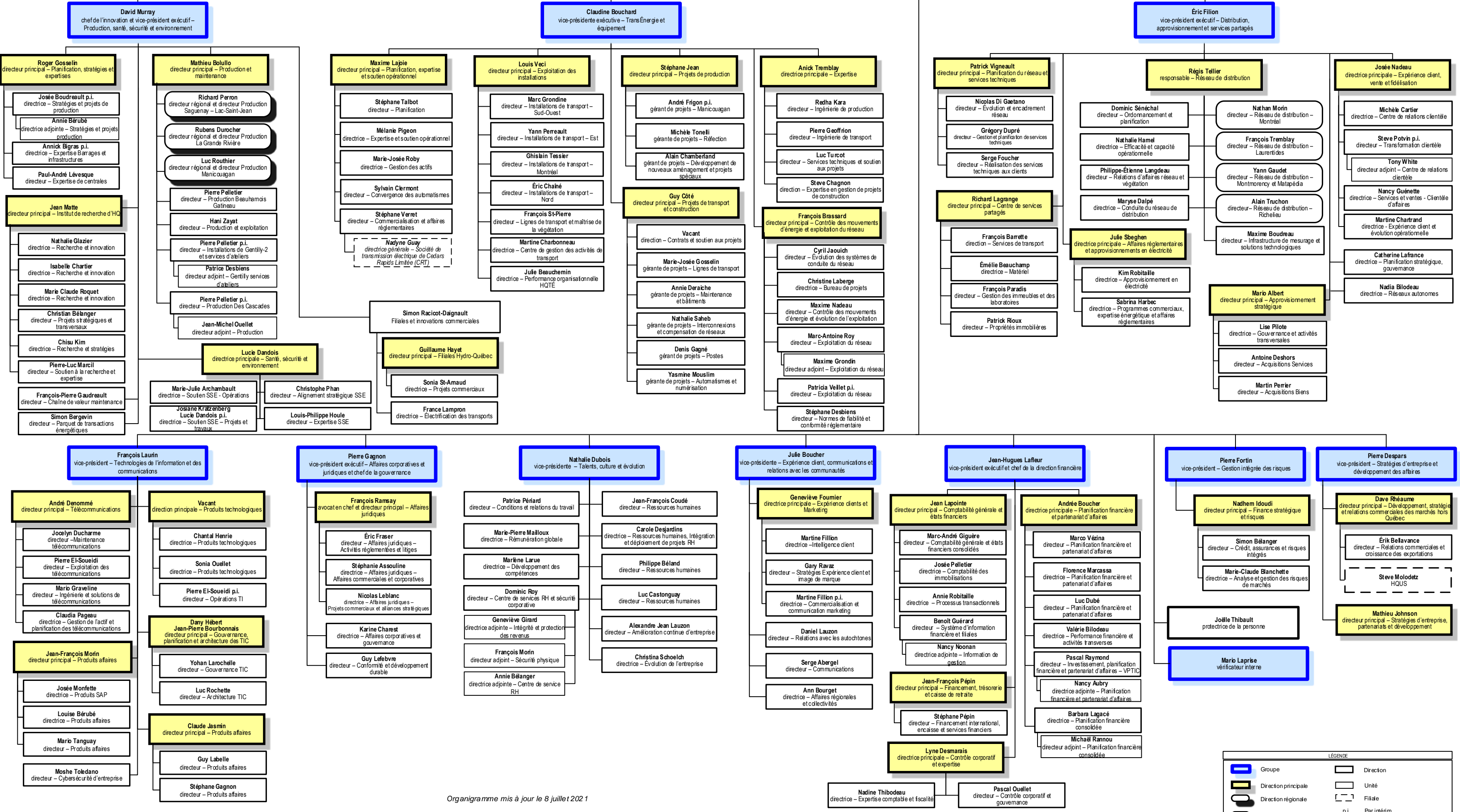
Annexe 1 - Organigrammes



Conseil d'administration

Sophie Brochu
présidente-directrice générale

Réal Laporte
conseiller stratégique du comité de direction

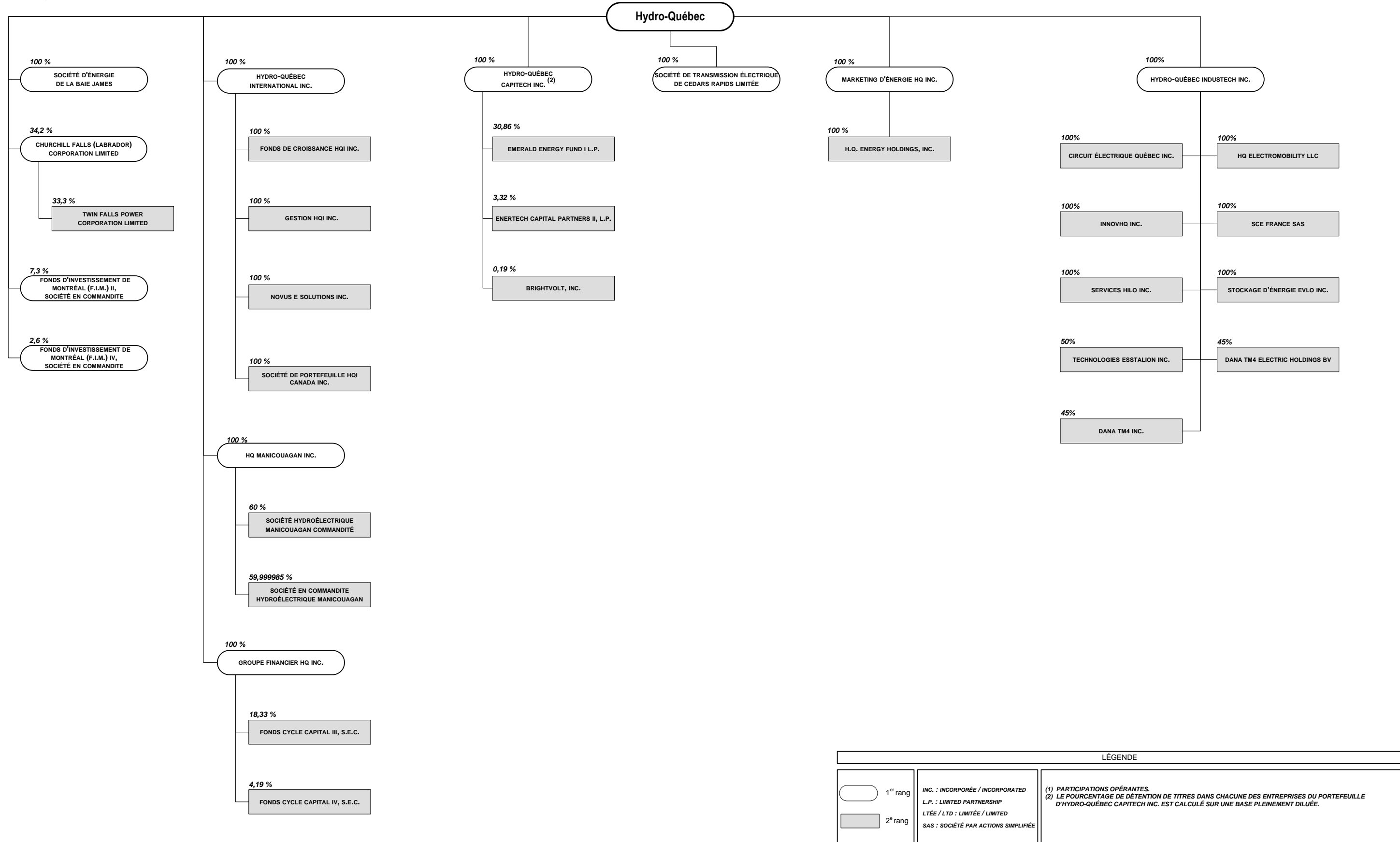


LEGENDE

- Groupes
- Directions principales
- Directions régionales
- Directions de territoire
- Directions
- Unités
- Filiales
- Par intérim

Participations d'Hydro-Québec – 1^{er} et 2^e rangs⁽¹⁾

au 31 mars 2021



LÉGENDE

1 ^{er} rang	INC. : INCORPORÉE / INCORPORATED L.P. : LIMITED PARTNERSHIP LTÉE / LTD : LIMITÉE / LIMITED SAS : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE	(1) PARTICIPATIONS OPÉRANTES. (2) LE POURCENTAGE DE DÉTENTION DE TITRES DANS CHACUNE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE D'HYDRO-QUÉBEC CAPITECH INC. EST CALCULÉ SUR UNE BASE PLEINEMENT DILUÉE.
2 ^e rang		